



## Heures de délégation en DUP

Par **Probus**, le **01/08/2011** à **18:31**

Bonjour,

Je suis dans un organisme de 80 personnes qui a fait le choix d'une DUP.

Je suis Délégué Syndical, mais je suis également au Comité d'entreprise en qualité de Trésorier depuis la démission du précédent (j'étais initialement le trésorier suppléant au CE) et je suis Délégué du Personnel en tant que suppléant, à combien ai-je droit d'heures de délégation. Puis-je prétendre à 20 heures ?

Merci pour votre réponse.

Salutations.

Par **P.M.**, le **01/08/2011** à **19:22**

Bonjour,

Vous pouvez y prétendre et je vous propose [ce dossier](#)

Par **Probus**, le **01/08/2011** à **20:25**

Merci pour votre réactivité, mais le Directeur Général m'a affirmé le contraire lors d'un CE, au motif que j'ai été initialement suppléant lors des élections au DP.

Mais depuis je suis devenu Délégué Syndical et le Trésorier en titre du CE a démissionné.

Merci pour votre réponse

Cordialement

Par **P.M.**, le **01/08/2011** à **21:31**

De toute façon, comme membre en titre du CE, vous disposez d'un crédit d'heures de 20 h par mois qui est cumulable avec celui de Délégué syndical...

Je vous conseillerais de vous rapprocher de votre organisation syndicale...